



GRASSE À TOUS



GRASSE A DES RESSOURCES !

Ce numéro du bulletin de l'association « Grasse à Tous » donne quelques exemples des aberrations financières de l'actuelle gestion municipale.

Si les routes, les bâtiments communaux et les équipements publics sont aussi mal entretenus et insuffisants à Grasse, ce n'est pas qu'il n'y a pas d'argent mais c'est que l'argent public a été mis dans des projets inadaptés et ruineux, jamais choisis par les Grassois. **Magali Conesa l'a très bien expliqué** au conseil municipal du 25 juin : de 2014 à 2020, 70 millions € auront été versés aux banques au titre de la dette sans que la dette n'ait vraiment diminué. 70 millions, en 6 ans, c'est énorme. C'est insupportable.

Cet endettement est entièrement dû aux choix de M. Leleux de 1995 à 2014 et de son continuateur M. Viaud.

Le projet de Médiathèque –qu'il était possible d'arrêter- en est à 27 millions (et ce n'est pas fini), sans compter le coût de fonctionnement (1,5 million € par an) La crèche-ludothèque du Peyrard (ex Ecole des Jardins) dont le coût de réalisation prévu a lui aussi complètement explosé, va devoir faire l'objet de travaux très coûteux, seulement une dizaine d'années après sa construction !

En même temps, pris à la gorge, M. Viaud et sa municipalité vendent à perte le patrimoine des Grassois.

Les exemples scandaleux du VVF Belambra, de la Villa Iacomini et du Legs Riou -Golf d'Opio le montrent.

Ces choix, nous élus « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement », les combattons y compris devant la Justice, non pas parce que nous nous opposerions à tout, mais tout simplement parce qu'ils sont contraires à l'intérêt des Grassois et de notre ville.

Chaque fois, nous faisons des propositions alternatives sérieuses.

C'est ainsi qu'après 10 années de batailles devant les tribunaux, **nous avons pu faire récupérer 750 000 € accordés illégalement à une société privée** dans le dossier Symrise-Arôme Grasse.

Nous continuons d'agir sur plusieurs dossiers.

Les ventes à perte depuis 2014 s'élèvent à 5 millions.

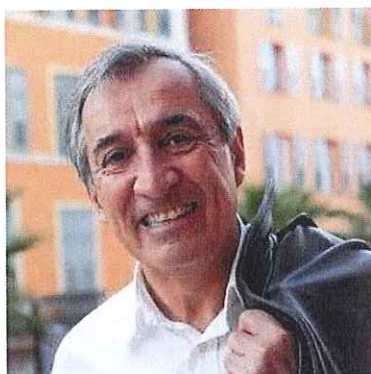
Grasse n'est pas une ville pauvre. C'est une ville que ses municipalités ruinent depuis 25 ans.

Il est temps de changer de cap et que les Grassois rétablissent, ensemble, l'ordre des priorités.

La première, c'est la priorité aux Grassois, c'est-à-dire à tous ceux qui vivent et travaillent à Grasse !

« Grasse à Tous » a des propositions, un programme et une ligne de conduite : « Servir et non se servir ».

Ensemble, dans le respect et l'écoute de chacun, redonnons à la ville que nous aimons, un espoir et une perspective !



Paul EUZIERE

Les élus du groupe Grasse à Tous - Ensemble et Autrement : " *Servir et non se servir* "



Paul EUZIERE
Directeur d'Ecole honoraire



Mekia-Noura ADDAD
Avocate



Magali CONESA
Gestionnaire - comptable



Ludovic BROSSY
Cadre commercial



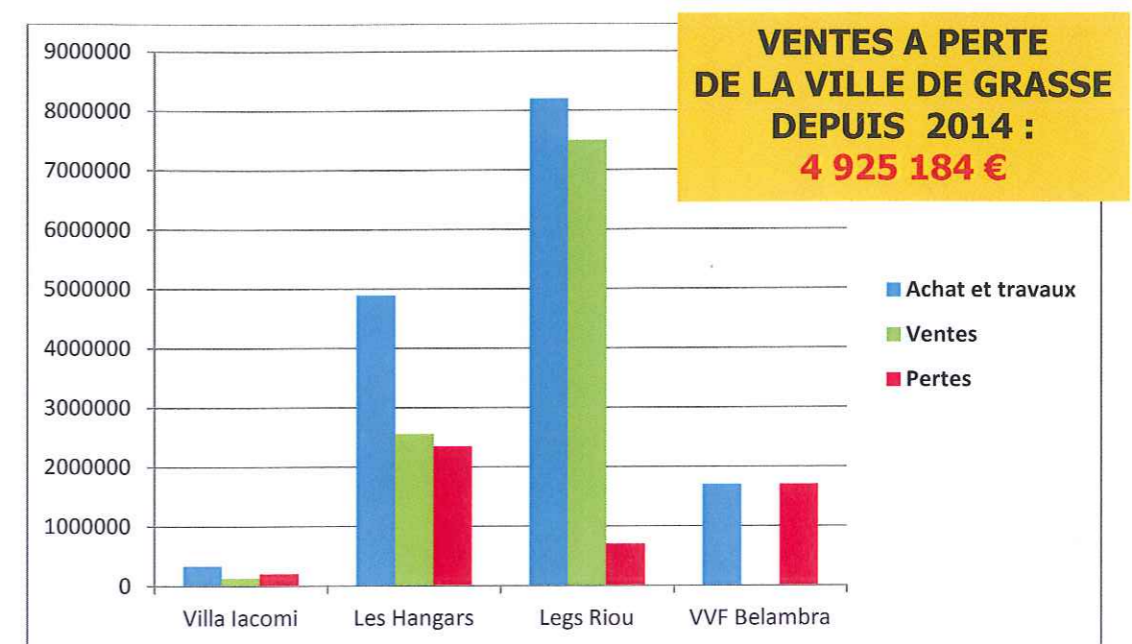
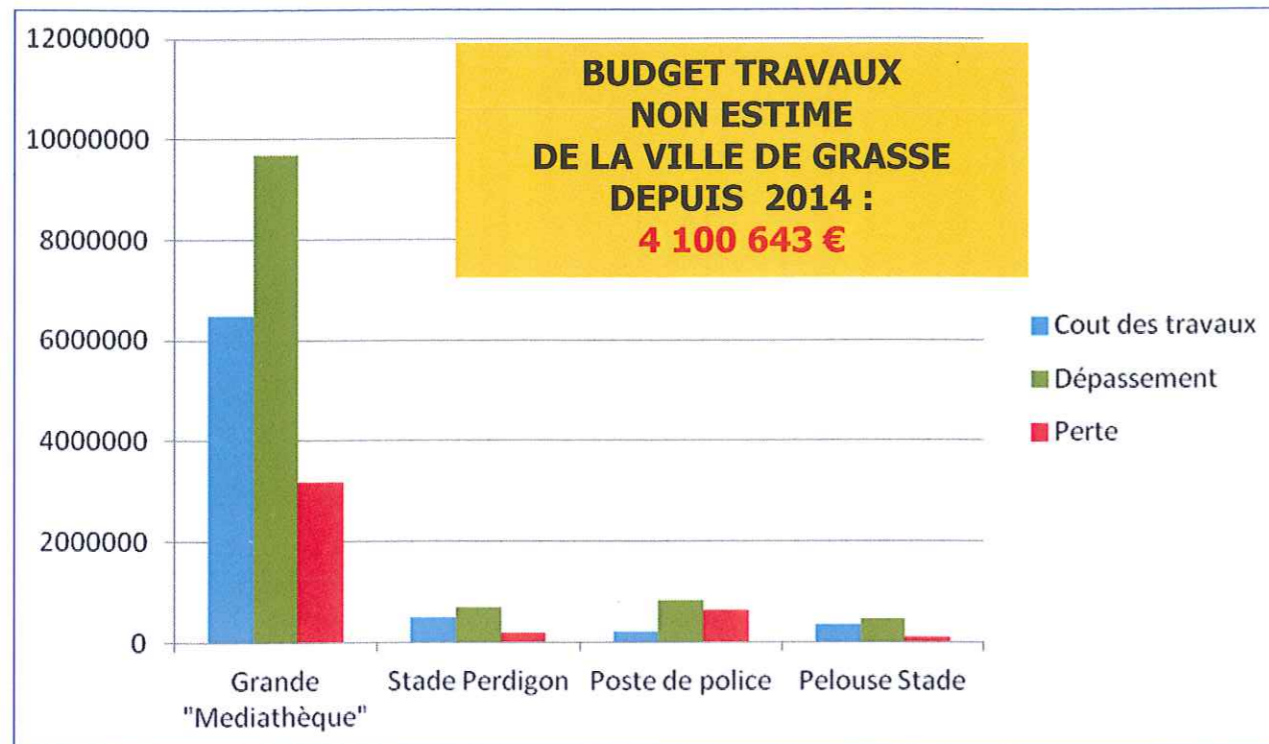
Frédérique CATTART
Ancienne Commerçante



Damien VOARINO
Ouvrier en parfumerie

GRASSE N'EST PAS UNE VILLE PAUVRE, C'EST UNE VILLE QU'ON RUINE !

TOTAL DES PERTES POUR LA VILLE DEPUIS 2014 : 9 025 827 €



TRIBUNE PERDIGON : un dérapage incontrôlé qui double la facture initiale

La tribune Perdigon était LA promesse "officielle" de campagne des municipales de Jérôme Viaud, qui avait tout calculé, puisque cela devait coûter "que" 350 000 euros. Première mauvaise surprise : le budget est finalement porté à 465 000 euros dans le marché. Deuxième mauvaise surprise : la solution retenue, la moins disante, se chiffre à 800 000 euros. Comment peut-on se tromper de la sorte, avant même d'avoir commencé les travaux? Qu'il y ait des dépassements lors de travaux, cela peut arriver, à la marge. Mais de là à doubler un prix.....

On notera sur le procès verbal du marché, les réserves très claires du Direction de la Répression des Fraudes, qui met en lumière le manque de concurrence puisque seulement 2 sociétés ont répondu. La méthodologie du marché est aussi mise en cause, ne favorisant pas la concurrence. La société retenue présente un système de fixation demandé. L'autre candidat répond sans respecter les obligations techniques (mauvaise note technique) et au double du prix de la première (1.5 millions d'euros). On aurait voulu que la première gagne le marché, on n'aurait pas pu mieux faire.

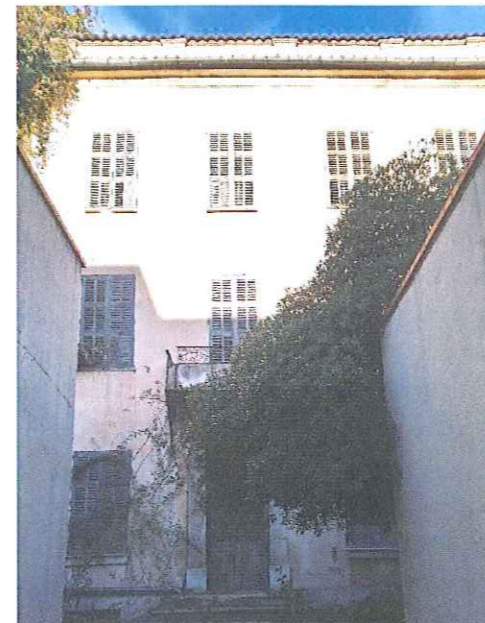
Ce marché aurait dû être reporté, le temps de mieux le préparer, de mieux coller au budget défini par le marché initial. Si vous partez faire vos courses avec un budget de 150 euros et que vous sortez avec un caddie de 300 euros chaque semaine, que croyez vous qu'il va se passer avec votre banquier? La baisse des dotations de l'Etat a bon dos quand des promesses inconsidérées sont formulées, et quand des marchés sont passés sans respecter le cadre budgétaire défini. Et ceci n'est qu'un "petit" exemple de la gestion de la commune depuis 1995.

MEDIATHEQUE :

- 5000 tonnes de béton
- Des risques géologiques
- Coût : 27 millions d'euros (pour l'instant!)
- Fonctionnement : 1,5 M/ an



LA VILLA IACOMI ou l'art de gérer le patrimoine grassois



1982. La ville de Grasse acquiert la Villa Iacomi (boulevard Fragonard) au prix de 600 000,00 francs -soit 91 469 €- pour en faire une réserve muséale, compte tenu de sa proximité avec le MAHP (Musée d'Art et d'Histoire de Provence).

2009. Laisse à l'abandon pendant 27 ans et plusieurs mandatures, la Villa Iacomi nécessite des travaux de mise en sécurité, la toiture est alors refaite aux frais de la Ville pour 243 000 €.

2015. M. Viaud et la municipalité prévoient la vente de la Villa Iacomi, inutilisée et dégradée par manque d'entretien. Le Service des Domaines estime alors ce bien à 155 000 €.

2017. Les démarches de mise en vente s'accroissent. La municipalité demande une révision du prix à la baisse (incroyable mais vrai !). Sans même venir sur place pour la visiter, Les Domaines reconsidèrent leur estimation, la Villa Iacomi ne vaudrait plus que 87 000 € !

Mars 2018. Mise à prix à 87 000 €, la Villa Iacomi est vendue aux enchères 130 665 €.

Elle aura coûté 334 469 €, n'aura jamais été valorisée en 36 ans et sera vendue finalement par la municipalité de M. Viaud à 40% de ce qu'elle a coûté (non compris les taxes foncières et assurances durant 36 ans.)

LES HANGARS : une opération à 3 millions de perte

Comment passer d'une zone commerciale et artisanale prospère à un gouffre financier ?

Retour sur la genèse de cette opération. Zone commerciale et artisanale, la copropriété des bois de Boulogne dit « les hangars » est devenu après une DUP une opération immobilière qui fait la joie des promoteurs et la tristesse des Grassois.

En effet, après avoir délogé des artisans prospères pour « requalifier » le quartier,

on s'aperçoit que cela se fait à perte pour les finances communales et on continue à densifier un quartier qui a besoin en priorité d'équipements publics.

La perte pour la Ville à l'heure actuelle s'élève à 2 062 040 euros sur cette opération, sans que les frais de contentieux ne soient calculés.

De plus les réseaux d'assainissement sont déjà saturés. Qui va prendre en charge les

travaux nécessaires ?

95 nouveaux logements sur le quartier, quid du trafic routier ?

Le quartier de la gare a besoin d'espaces verts. Un stade multisports par exemple, pour recréer du lien dans le quartier, aurait coûté bien moins cher.

Encore une opération à perte qui va grever les finances publiques sans apporter de solution pour le quartier.

CHÂTEAU DITER : OÙ EN EST-ON DES TAXES ?



Nous n'allons pas revenir sur l'illégalité de toutes les constructions, puisque l'affaire a été jugée en Appel à Aix-en-Provence en mars.

M. Diter doit détruire toutes les constructions postérieures à 2005, fermer la route qu'il a créée de toutes pièces sans autorisation en abattant une forêt classée qui débouche sur la route de Pégomas, et replanter des arbres.

« LEGS RIOU » :

VENTE A PERTE, NON RESPECT DES PROCEDURES, INCOHERENCES...

En août 1946, le conseil municipal de Grasse acceptait à l'unanimité le legs de la part de Mme Riou d'un magnifique domaine de plus de 70 ha (situé en partie sur Château neuf, en partie sur Opio) contre l'engagement d'une destination sociale précise, volonté qui n'a jamais été respectée.

En septembre 2018 au Conseil Municipal de Grasse, le Maire, M. J. Viaud, a fait voter la vente de 46 ha du Legs (dit « Golf d'Opio ») pour 7 500 000 €, avec pour objet de rembourser aux banques une part de la dette de la ville de Grasse lourdement endettée par M. Leleux et par lui-même. Ce qui est légalement impossible.

Cette vente soulève deux problèmes majeurs :

Premièrement, la municipalité actuelle ne respecte ni l'esprit du legs ni le vote du conseil municipal de Grasse qui l'a accepté.

Ce qui est illégal.

Deuxièmement, M. Viaud a proposé une vente bien inférieure à l'estimation des Domaines avec un rabais de 730 000 € à une société privée de golf suisse.

Pourquoi un tel cadeau ? Pourquoi vend-on encore une fois à perte ?

Opposés à cette nouvelle braderie du patrimoine de Grassois Paul Euzière et Philippe-Emmanuel de Fontmichel ont fait des recours en Tribunal Administratif et se sont adressés au Préfet des AM pour qu'il exerce effectivement le « contrôle de légalité » dont il a la charge. Dernier rebondissement, au conseil municipal du 25 juin 2019, M. Viaud a présenté une délibération pour que ces 46 ha soient maintenant gérés en Délégation de Service Public. C'est-à-dire que l'on vend toujours à une société suisse mais que, dans le même temps, on attribue pour 5, 10 ou 15 ans... le terrain à une société qui va gérer ce golf ! Complètement incohérent ! « Aberrant » au plan d'une saine gestion, comme l'a fait justement remarquer Magali Conesa.

Pas question, en tous cas, pour les élus Grasse à Tous-Ensemble et Autrement de laisser brader dans de telles conditions les bijoux de famille des Grassois.

Les problèmes de ce dossier sont les constructions, les défrichements illégaux, les nuisances sonores pour le voisinage alors que le « Château Diter » n'a jamais fait l'objet d'un classement (obligatoire) en Etablissement Recevant du Public (ERP).

Au plan fiscal, s'y ajoute le non acquittement de taxes communales que tout citoyen paye. En effet lorsqu'on construit, on doit acquitter diverses taxes de raccordement à l'eau et à l'assainissement. C'est une des conditions pour obtenir tout permis de construire.

Dans le cas Diter, aucune taxe n'a été perçue.

Autre taxe non perçue : la taxe de séjour. Tout le monde sait que les propriétaires louent chambres et suites luxueuses.

Pourtant, les taxes ne sont pas perçues.

Pourquoi ?

Pourquoi la ville de Grasse, qui est toujours en Réseau d'alerte financier, se prive-t-elle de rentrées d'argent qui sont dues ?

Le maire a répondu, en 2015, qu'il se penchait sur la question...

A force de se pencher, attention de ne pas tomber !

Les questions posées inlassablement depuis des années par Paul Euzière ont permis d'y voir un peu plus clair.

La ville a demandé et obtenu des « dommages et intérêts » à hauteur de ce qu'elle a demandé au Tribunal Correctionnel : soit 1 € pour l'ensemble des préjudices.

Elle a donc reçu 1 € de la part de M. Diter, suite au jugement du 29 juin 2017.

Puis à nouveau 1€, suite à l'arrêt de la Cour d'Appel du 25 mars 2019.

On est bien loin des sommes qui auraient dû être perçues.

Mais ont-elles été seulement exigées ?



Paul EUZIERE et Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL
en conférence de presse commune le 23 novembre 2018.

*« Ce magnifique domaine fait partie du patrimoine des Grassois.
Il peut rapporter au budget communal en restant propriété des Grassois.
La vente du legs Riou est aussi illégale qu'immorale »*

@ CONTACT grasseatous@yahoo.fr

POUR EN SAVOIR PLUS <http://grasseatous.viabloga.com>

PERMANENCE 10 boulevard Carnot – 06130 GRASSE

